

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2025

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2028)

Adopté

N° CE23

AMENDEMENT

présenté par
M. Naillet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« présents »

les mots :

« qui exercent leur activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.